

Concept socio-éducatif

Introduction

Le concept socio-éducatif est le fil rouge des repères qui permettent d'élaborer notre façon d'agir, de réfléchir au sens de notre travail, de savoir pourquoi on intervient et de se mettre d'accord sur l'essentiel.

L'accueil extrascolaire est un lieu de vie sociale et sécurisant. Il est composé de règles de vie interne au groupe. Son fonctionnement favorise l'épanouissement des enfants ainsi que leur autonomie.

Rôle du responsable

Le ou la responsable de l'accueil reste garant de la mise en place du système pédagogique et des éventuels changements nécessaires.

- Traiter la gestion pédagogique (concept socio-éducatif, colloque, formation continue etc.).
- Définir le concept socio-éducatif en collaboration avec l'équipe éducative et veiller à son bon fonctionnement.
- Traiter la gestion administrative (dossier enfant, facturation etc.).
- Appliquer les règles de vie.
- Prendre les dispositions pour assurer le meilleur taux d'occupation.
- Organiser l'emploi du temps du personnel et la transmission des informations.
- Assurer les contacts nécessaires avec les services communaux, éducatifs, parentaux et scolaires.
- Veiller à l'hygiène de l'enfant et rester vigilant sur la qualité de l'alimentation de l'enfant.

Rôle de l'équipe

- L'équipe éducative assure l'accueil quotidien en accord avec le concept socio-éducatif.

Relation avec les enfants

- Satisfaire les besoins de l'enfant en matière d'assistance, de sécurité, d'écoute et de partage.
- Reconnaître l'enfant comme individu.
- Sensibiliser l'enfant à son appartenance au groupe.

- Poser un cadre et des limites clairs tout en créant un climat stable et sécurisant.

Relation avec les parents

- Etablir une relation de confiance et rester à l'écoute des parents.
- Développer une connaissance sur l'environnement de l'enfant.
- Transmettre aux parents les informations ou observations faites par l'équipe.

L'enfant

- Etablir une relation de qualité avec les enfants.
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants.
- Garantir l'épanouissement et le développement des enfants.
- Veiller à l'intégration et à l'encadrement des enfants et favoriser un climat de travail et de jeux agréable.
- Répondre aux besoins fondamentaux des enfants dans le respect de leur possibilité et de leur rythme.
- Les enfants sont encouragés à apprendre à vivre en communauté et à gérer les éventuels conflits.
- Les enfants sont encouragés à respecter leur environnement, les locaux, le matériel.
- Les moments privilégiés tels que les repas, les devoirs surveillés, les jeux libres permettent de développer une relation d'entraide et favorisent l'apprentissage des règles de savoir-vivre.
- Des règles de vie interne sont communiquées aux enfants afin de promouvoir le respect entre eux, le personnel éducatif et les différents lieux de vie.

Sens et discipline

Dans tout groupe, la discipline doit être instaurée, des règles et des limites sont posées pour organiser la vie au quotidien.

Les exigences sont les mêmes pour chaque enfant, quel que soit son âge.

- Le comportement vis-à-vis des autres (partage, respect...).
- La politesse (dire bonjour, au revoir, merci, s'il vous plaît).
- Sécurité prendre soin de soi, des autres, du matériel.

Sanctions

L'autorité et les règles de vie interviennent pour faire respecter la discipline et permettre à l'enfant d'évoluer dans un environnement sûr et dans de bonnes conditions d'accueil.

Lorsqu'elle doit être utilisée, la punition tient compte de l'âge de l'enfant et des circonstances particulières. Elle vise à amener l'enfant vers une réflexion sur son comportement.

Déroulement d'une journée type

6h45 :

- Arrivée des enfants : Les enfants arrivent à l'accueil, se changent au vestiaire à la place qui leur est attribuée, mettent leur chausson, se lavent les mains et vont prendre le petit déjeuner pour ceux qui veulent en prendre un.
- Après le déjeuner : les enfants rangent leur place, vont se laver les mains et les dents. Ensuite, ils sont libres de jouer ou de se reposer jusqu'à ce que l'animateur-trice les appelle pour aller à l'école.
- Trajets : Les transports de l'accueil à l'école en ville se font en bus, le personnel amène les enfants à l'arrêt de bus, prend le bus avec les plus petits pour les déposer à l'école. Le trajet de l'accueil à l'école de la Condémine se fait à pied accompagné de l'animateur-trice.

8h00 :

- L'Alternance : Dès l'année scolaire 2015/2016, celle-ci est assurée par l'accueil extrascolaire, ainsi les enfants sont pris en charge par le personnel de l'accueil et vont à l'accueil pour y faire différentes activités (jeux, cuisine, peinture).

11h00 :

- Trajets : le Personnel de l'accueil va chercher les enfants à l'école ou à l'arrêt de bus pour les conduire à l'accueil où ils sont libres de jouer le temps que le dîner soit servi.
- Dîner : Avant le dîner, les enfants vont aux toilettes, se lavent les mains et viennent ensuite se mettre à table pour manger.
- Repas : Les enfants se servent eux-mêmes, goûtent de tout et essaient de finir leurs assiettes. Ils ont droit à plusieurs services sans aller dans l'excès.
- Dessert : Tous les enfants ont droit au minimum à un dessert par repas si dessert il y a.
- Fin du repas : Les enfants rangent leurs places, vont se laver les mains, les dents. Ensuite, ils sont libres de jouer un moment, le temps que l'animateur les appelle pour aller prendre le bus ou se rendre à pied à l'école.

13h30 :

- Trajets : Les transports de l'accueil à l'école en ville se font en bus, le personnel amène les enfants à l'arrêt de bus, prend le bus avec eux pour aller jusqu'à l'école. Pour les autres le trajet se fait à pied de l'accueil à l'école accompagné d'un animateur-trice.
- Alternance de l'après-midi : Dès l'année scolaire 2015/2016, celle-ci est assurée par l'accueil extrascolaire, ainsi les enfants sont pris en charge par le personnel de l'accueil et vont à l'accueil pour y faire différentes activités (jeux, cuisine, peinture).

16h00 :

- Trajets : Le personnel va chercher les enfants devant l'école de la Condémine et les attend devant l'école de la ville pour prendre le bus ; une fois arrivés à l'accueil les enfants prennent le goûter. Uniquement les enfants ayant une autorisation signée des parents peuvent faire le trajet seuls de l'école à l'accueil.
- Goûter : Arrivés à l'accueil, les enfants se changent, rangent leurs chaussures, leur sac, leur veste dans le vestiaire. Ils vont se laver les mains. Ensuite, ils se dirigent vers la table pour y prendre le goûter.
- Devoirs : Les enfants qui ont des devoirs à faire peuvent les faire à l'accueil mais ils ne sont pas corrigés par les animateurs (c'est aux parents de contrôler les devoirs). Par contre, les animateurs-trices peuvent aider l'enfant s'il rencontre des difficultés en faisant ses devoirs.

Les enfants qui n'ont pas de devoir, sont libres de jouer, lire, dessiner, faire des bricolages ou autres activités avec l'animateur-trice présent. Les enfants quittent l'accueil entre 16h30 et 18h45.

Activités

Nous laissons une grande place aux jeux libres. Nous pensons qu'il est aussi important, après une journée d'école de laisser place aux rêves et au libre choix. Pendant ces moments, il y a toujours un(e) animateur-trice pour accompagner les enfants et pour répondre à leurs demandes et invitations. Ils ont à disposition du matériel pouvant leur servir à expérimenter ou créer selon leurs envies. Il y a des jeux, puzzles, livres etc. adaptés à toutes les tranches d'âge. Nous sommes à leur écoute et essayons de répondre à leurs demandes.

Des activités se déroulant hors du site de l'accueil extrascolaire peuvent être envisagées uniquement si le nombre d'enfants le permet du point organisationnel et sécuritaire.

Lors d'activités à l'extérieur, les parents sont informés lorsqu'ils amènent l'enfant à l'accueil ou si cela n'est pas possible lorsqu'ils viennent le rechercher.

Si un ou des enfants sont transportés avec un véhicule privé du personnel de l'accueil, les normes de sécurité en vigueur sont appliquées, voir ci-dessous lien sur les normes du BPA pour la sécurité routière pour les enfants en voitures :

http://www.bfu.ch/sites/assets/Shop/bfu_3.161.02_Enfants%20en%20voiture.pdf

Prévention et maltraitance

La détection de situation de maltraitance fait partie de notre travail de professionnels. En cas de soupçons, de doutes, nous pouvons profiter d'une action socio-éducative de la part du SEJ. Dans ce cas, l'art. 20. « Principes de protection » de la loi sur l'enfance et la jeunesse, est applicable.

Art. 20 Principes de protection (loi sur l'enfance et la jeunesse)

1. Lorsque la santé et le développement physique, psychique, moral ou social d'enfants ou de jeunes sont menacés, les mesures nécessaires de protection doivent être prises dans les plus brefs délais, si possible en collaboration avec les parents.

2. Ces mesures, qui doivent être appliquées le plus précocement possible, visent à prévenir, atténuer, éliminer le danger qui menace ces enfants ou ces jeunes.

Maladie et accidents

Similaire qu'en crèche, si des enfants ne se sentent pas bien et qu'ils ont plus de 38.5° de température et qu'ils sont contagieux, nous appelons immédiatement les parents qui sont priés de trouver une solution pour venir chercher leur enfant au plus vite. En cas de nécessité, nous assurons la continuité d'un traitement prescrit par un médecin.

Le responsable de l'Accueil Extrascolaire de Romont

Romont, janvier 2016